

de la Chambre; on insinuait que je cherchais à cacher quelque chose, que le gouvernement cherchait à dissimuler des choses scandaleuses, que nous ne voulions pas poursuivre Spencer parce qu'il révélerait peut-être des noms de gens dont les têtes tourneraient.

Il y avait des insinuations à gauche et à droite. De ce côté-ci de la Chambre, personne n'a demandé qu'on porte des accusations, mais nous avons convenu, aux conditions requises par les membres du NPD, d'une enquête judiciaire à ce sujet.

Dans cette circonstance, je n'ai fait contre personne aucune insinuation qui n'ait déjà été dans les journaux. Dans l'intérêt des individus en cause, dans l'intérêt des gens qui sont peut-être mêlés à cette affaire, je crois que la façon la meilleure, la plus honorable et la plus équitable de résoudre le problème, c'est de suivre notre exemple dans l'affaire Spencer et de tenir une enquête judiciaire, pour qu'un juge fasse rapport de la décision et de la conduite du chef de l'opposition.

L'hon. M. Starr: Maintenant, à cette heure vous nous le dites. Voici le ministre de la boue.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Terence Nugent (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, jamais je n'ai entendu discours plus remarquable que celui que vient de faire le ministre de la Justice. Si j'ai bien compris, il n'a fait selon lui que répondre aux questions des journalistes. A tout prendre, voici ce qui serait arrivé: vendredi, il a lancé sa suggestion; la presse a mordu, est venue le voir et lui a accordé les gros titres qu'il cherchait. Eh bien, comme dérobade, c'en est toute une.

Le ministre obtient maintenant, grâce à cette motion, exactement ce qu'il voulait quand il a soulevé l'affaire. On en parle d'un bout à l'autre du pays. Un homme à la tête du ministère de la Justice devrait avoir quelques notions de la justice et savoir que l'on ne peut jeter le doute sur des réputations sans être prêt à apporter des faits à l'appui de ses allégations et de ses accusations. Maintenant le ministre vient prétendre que son intention n'était pas...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je comprends le point de vue du député.

[Français]

L'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) désire-t-il ajouter quelque chose?

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, de notre côté, nous ne sommes pas prêts, à l'heure actuelle, à ajouter quoi que ce soit au débat. Nous aurions aimé connaître le point de vue du très honorable premier ministre (M. Pearson) relativement au problème qui fait présentement l'objet de la discussion.

[Traduction]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nul membre de la Chambre, je crois, n'est plus conscient que moi de la gravité de la situation. Je puis comprendre le sentiment du député qui a soulevé la question, la façon dont il l'a fait et la motion qu'il a présentée. Je m'explique aussi le sentiment du ministre de la Justice, après les semaines que vient de lui faire passer l'affaire dont on a profité pour jeter sur lui maintes accusations et maints soupçons.

Cependant, monsieur l'Orateur, s'il m'est permis d'aborder la question d'un point de vue parlementaire et, en ma qualité de premier ministre, comme leader de la Chambre, j'aimerais vous demander, vu la gravité de la situation, de pouvoir vous consulter, vous et le motionnaire—et je le ferais sans délai—pour trouver la meilleure façon de résoudre immédiatement le problème et pour que justice soit faite.

L'hon. M. Starr: J'aimerais poser dès maintenant au premier ministre une question qui me semble très importante. Est-il d'avis que le discrédit jeté sur un grand nombre de membres du Conseil privé qui ont fait partie du gouvernement précédent doit rester sans réponse fut-ce même brièvement? Ne devrait-on pas disposer de ces accusations tout de suite afin de débarrasser les intéressés des stigmates qui s'attachent à de telles accusations?

Le très hon. M. Pearson: Je comprends l'indignation du député lorsqu'il parle du discrédit jeté sur des membres du Conseil privé parce que j'en ai fait moi-même l'expérience. On m'a accusé d'avoir toléré des actes criminels, et autres choses du même genre, et je sais ce qu'il ressent pour l'avoir ressenti moi-même quand la situation était inversée.

Je ne veux pas retarder cette affaire. Il faut absolument s'en occuper et tout de suite. En tant que leader de la Chambre, je sollicite le privilège de consulter le député qui a fait